

CAL
EA9
S49f
1985
DOCS

La pêche commerciale au Canada

MASTER COPY

DO NOT REMOVE

BFE-149-FR-85

DOCUMENTS
N° 49

BFE-149-FR-85

La pêche commerciale au Canada

43-272-190

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

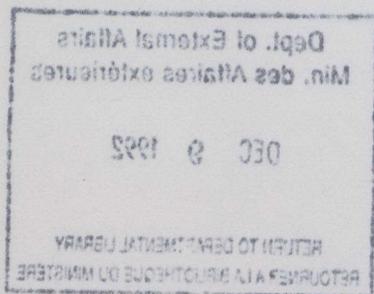
DEC 9 1992

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTÈRE

Publié en vertu de l'autorisation du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
gouvernement du Canada, 1985

Section des publications générales
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Édition révisée, 1985



On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits. Prière d'indiquer la date de parution. Les brochures appartenant à la collection *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats du Canada. Dans les pays où le Canada n'a aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser au service susmentionné.

L'essor de la pêche au niveau mondial — l'apport du Canada

Fort de son expérience en matière de pêches, le Canada a, au cours des années, consacré une part importante de son aide aux pays en voie de développement à des entreprises de gestion et de mise en valeur des pêches. Son activité dans ce domaine s'est exercée en vertu d'ententes bilatérales (entre le pays intéressé et le Canada) et par le biais d'organismes internationaux. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est l'organe par l'intermédiaire duquel le Canada dispense son aide aux pays en voie de développement. Dans le cas de programmes concernant les pêches, elle reçoit l'appui technique et les conseils du ministère des Pêches et des Océans. Voici quelques exemples de l'aide offerte par le Canada dans ce domaine :

Au Sénégal, des spécialistes canadiens ont formé le personnel des pêches nationales aux techniques de patrouille et de surveillance des zones de pêche. Depuis 1971, l'ACDI prête son concours à la mise sur pied d'un programme du Centre d'assistance à la pêche artisanale du Sénégal destiné à améliorer la qualité et la répartition des travaux entrepris dans le secteur des pêches.

Au Pérou, à la demande du ministère des Pêches de ce pays, l'ACDI a subventionné les recherches effectuées par des scientifiques canadiens sur l'anchois, espèce recherchée dont le déclin subit a eu des effets désastreux sur l'industrie péruvienne.

Dans les Caraïbes, l'ACDI a aidé Sainte-Lucie à mettre sur pied un programme de développement à long terme des pêches, et a financé la construction de quais, d'entrepôts réfrigérés, d'équipement de fabrication de glace ainsi que d'autres installations.

Dans le Sud-Est asiatique, l'ACDI a subventionné les travaux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est visant à réduire les pertes postérieures à la pêche en améliorant les moyens de contrôle de la qualité et les pratiques d'inspection.

En Zambie, l'ACDI a participé à la réalisation d'un projet visant à relier les zones de pêche des lacs aux principaux centres commerciaux du pays au moyen de routes secondaires praticables en toutes saisons, et ce, pour permettre aux petits pêcheurs d'acheminer leur poisson au marché. La Fondation de développement coopératif du Canada, organisme privé, a participé activement au développement de l'industrie de la pêche en Zambie et au Botswana.

Sur le plan multilatéral, le Canada subventionne des travaux gérés par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies (FAO) et

visant à développer la pêche à petite échelle en Indonésie, en Malaysia, en Thaïlande et aux Philippines.

En 1985, en réponse aux demandes de plusieurs pays en voie de développement, le Canada et la FAO ont conjointement subventionné une réunion de spécialistes chargés de s'entendre sur une façon d'établir les marques d'identification des navires de pêche qui serait adoptée à l'échelle mondiale.

De Cabot à la zone des 200 milles

Il y a près de 500 ans, une coquille de noix baptisée le *Matthew*, commandée par un certain John Cabot, un Anglais né à Gênes, arriva au large des côtes de Terre-Neuve. Les dix-huit membres de son équipage, de vieux loups de mer qui, pourtant, ne se laissaient pas surprendre aisément, firent une découverte qui les stupéfia. Il suffisait de plonger un panier dans l'eau pour le remonter plein de poissons. Le *Matthew* avait découvert une des zones de pêche les plus riches au monde — les Grands Bancs de Terre-Neuve. Plus tard, d'autres explorateurs devaient découvrir de nouvelles régions recelant, elles aussi, une abondance incomparable de poisson : le golfe du Saint-Laurent, le plateau Scotian, le Banc de Georges, et le Bonnet flammand.

Les colons ont suivi les pêcheurs et, depuis, la pêche commerciale fait partie de l'histoire de ce que nous appelons maintenant le Canada. De nos jours, l'industrie canadienne de la pêche s'étend à l'échelle du continent; elle exploite non seulement les régions découvertes par Cabot mais aussi les réserves de la côte du Pacifique et les eaux intérieures du pays. En 1983, les prises de poisson se sont élevées à 1,34 million de tonnes, ce qui représentait une valeur de 874 millions de dollars (ce sont là les chiffres les plus récents dont nous disposons).

Le Canada, étant donné la richesse de ses eaux en poisson, a un grand rôle à jouer dans le commerce mondial de la pêche. En tout, on trouve une variété de plus de 100 stocks propres à la commercialisation dans ses zones de pêches qui comprennent, entre autres, d'immenses réserves d'eau douce. Le Canada possède également une expérience et une infrastructure considérables dans ce domaine. Sa flottille de pêche est composée de plus de 41 000 navires, dont la plupart appartiennent à des pêcheurs autonomes et l'on compte, dans l'ensemble du pays, 900 usines de transformation du poisson qui emploient près de 70 000 pêcheurs et de 30 000 ouvriers.

L'année 1977 fut décisive pour cette industrie. Des flottilles modernes, équipées de dispositifs perfectionnés pour la détection et la pêche avaient décimé les stocks de la région de l'Atlantique. Les poissons de fond (ainsi appelés parce qu'ils vivent près du fond de l'océan), dont la morue et le sébaste qui représentaient les deux espèces les plus importantes pour l'industrie canadienne, faisaient l'objet d'une pêche si intensive que le rendement commençait à diminuer. En 1977, le Canada fixa donc la limite de sa zone de pêche à 200 milles de ses côtes et entreprit de suivre un

programme rigoureux de conservation et de reconstitution des stocks. Aujourd'hui, la gestion des pêches se solde par un succès retentissant : les stocks de poissons de fond se sont rétablis et, depuis 1977, les prises ont augmenté de plus de 56 %, celles de morue ayant plus que doublé.

La majeure partie du poisson arrive frais dans les ports du Canada. Il existe quelques exceptions comme le flétan qui est débarqué dans des ports américains ou le poisson qui, tant sur la côte ouest que sur la côte est, est directement vendu par les navires canadiens aux bateaux étrangers. Ces opérations entre bâtiments sont réalisées en périodes de surplus, lorsque les usines de transformation fonctionnent déjà à plein rendement.

Les transformateurs vendent leur produit sous diverses formes : 62 % du poisson est surgelé, le reste est vendu frais ou réfrigéré, fumé, en conserve et séché; une petite partie seulement est vendu vivant. Environ 7 % de la prise est transformée en farine de poisson destinée à la volaille et au bétail.

Le Canada est maintenant le premier exportateur mondial de poisson et de produits de la pêche. (Dans le domaine alimentaire, ceux-ci constituent d'ailleurs notre deuxième source d'exportation, la première étant les céréales.) Les États-Unis demeurent notre principal client, recevant 62 % de nos exportations; la Communauté économique européenne vient en deuxième place (16 %), le Japon en troisième (12 %). Au total, le Canada exporte du poisson dans 50 pays. En 1983, le volume des exportations a atteint près d'un demi million de tonnes, soit une valeur de 1,6 milliard de dollars — près des trois quarts du montant total de la production.

Canada's commercial fisheries

La pêche dans la région de l'Atlantique repose sur plusieurs ressources importantes, les matières premières constituant l'un de ses atouts. On sait que l'abondance de poisson dans les eaux côtières dépend de la largeur du plateau continental; or, dans cette région, le plateau est l'un des plus larges au monde. Il s'étend à certains endroits au-delà de 200 milles marins — et l'on y trouve certaines des plus grandes pêcheries au monde.

REFERENCE SERIES
No. 49

Autres facteurs importants: les techniques dont on dispose, l'équipement acquis, tout à fait exceptionnelles, et, enfin, une flotte de pêche extrêmement variée. Celle-ci se divise principalement en deux catégories: flotte artisanale, formée de 25 000 pêcheurs et pêcheuses, et flotte commerciale, qui appartient à quelques entreprises.

Page 4, Paragraph 2, Lines 4 and 5, please read "38 000" for "29 000" and "3 000" for "30 000".

Elle, à la fois, pratiquent la pêche et assurent la transformation du poisson. Ces navires peuvent passer de 10 à 12 jours en mer en tout temps, même dans les eaux encombrées de glace et balayées par les vents d'hiver de Terre-Neuve et du Labrador, la pêche se poursuivait quelles que soient les conditions météorologiques. L'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique emploie 52 000 pêcheurs à plein temps ou à temps partiel.

La pêche commerciale au Canada

Le poisson de fond est transformé en divers produits. Environ 60 % des prises sont vendues sous forme de sardines ou de filets surgelés, 25 % sont salées (presque exclusivement de la morue) et 15 % du poisson sont congelés.

DOCUMENTS
No 49

Le Canada s'est avéré capable de frayer de nouvelles voies de pêche représentant plus de 200 espèces de poissons de fond et c'est ce qui le permit d'initier la zone de 200 milles en 1977. Les premières difficultés

Page 4, Paragraph 2, Lignes 4 et 5, lire s'il vous plaît, "38 000" au lieu de "29 000" et "3 000" au lieu de "30 000".

transformation plus modernes comme la congélation et la transformation de la prise en mer, dans de grands chalutiers-rames, sous l'effet d'une exploitation pour

L'industrie canadienne de la pêche dans la région de l'Atlantique, industrie riche en ressources et en expérience

L'industrie canadienne de la pêche dans la région de l'Atlantique repose sur plusieurs ressources importantes, les matières premières constituant l'un de ses atouts. On sait que l'abondance de poisson dans les eaux côtières dépend de la largeur du plateau continental; or, dans cette région, le plateau est l'un des plus larges au monde, s'étendant à certains endroits au-delà de la zone des 200 milles — et l'on y trouve certaines des eaux les plus poissonneuses qui existent.

Autres facteurs importants : les techniques dont on dispose, l'expérience acquise, tout à fait exceptionnelles, et, enfin, une flottille de pêche extrêmement variée. Celle-ci se divise principalement en deux catégories : flottille « intérieure » (près de 29 000 bâtiments de moins de 19,8 m) et flottille de « haute mer » (environ 30 000 navires de plus grande taille). Cette dernière comprend 240 gros chalutiers appartenant à quelques entreprises qui, à la fois, pratiquent la pêche et assurent la transformation du poisson. Ces navires peuvent passer de 10 à 12 jours en mer en tout temps, même dans les eaux encombrées de glace et balayées par les vents d'hiver de Terre-Neuve et du Labrador, la pêche se poursuivant quelles que soient les conditions météorologiques. L'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique emploie 52 300 pêcheurs à plein temps ou à temps partiel.

D'importants stocks de poissons de fond constituent le moteur principal de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. La morue, le carrelet, le sébaste, l'aiglefin, le lieu noir et le turbot sont pêchés, à la fois, dans les eaux côtières et en haute mer (45 % des prises proviennent des chalutiers de haute mer).

Le poisson de fond est transformé en divers produits. Environ 60 % des prises sont vendus sous forme de tranches ou de filets surgelés, 25 % sont salés (presque exclusivement de la morue) et moins de 10 % du poisson sont vendus frais.

Le Canada s'est rendu compte du danger que l'absence de contrôle de la pêche représentait pour les stocks de poissons de fond et c'est ce qui l'a amené à instituer la zone de 200 milles en 1977. Les premières difficultés avaient commencé à se manifester dans les années cinquante, quand, dans le monde entier, on avait abandonné la salaison au profit de méthodes de transformation plus modernes comme la congélation et la transformation de la prise en mer, dans de grands chalutiers-usines. Sous l'effet d'une exploitation pour

ainsi dire ininterrompue, la prise de poissons de fond est passée de 1,5 million de tonnes dans les années cinquante à 2,8 millions de tonnes en 1965. Puis, il fallait s'y attendre, le rendement baissa. À partir de cette époque, et malgré les efforts soutenus des pêcheurs, les prises diminuèrent et l'industrie canadienne du poisson de fond accusa des pertes.

Avec la délimitation d'une zone de pêche nationale s'étendant à 200 milles des côtes, les autorités canadiennes en matière de pêches imposèrent un programme de conservation très strict qui limitait les prises de façon très précise. Depuis, on a assisté à une remontée spectaculaire des réserves de poissons de fond. Les prises canadiennes qui avaient chuté à 418 000 t en 1974 sont passées à 779 000 t en 1981.

Au début des années quatre-vingts, les exploitants de chalutiers de haute mer et d'usines de transformation ont dû faire face à une baisse soudaine de la demande, et ce, en partie à cause du raffermissement du dollar canadien par rapport à de nombreuses devises. La plupart de ces entreprises se retrouvèrent très endettées et en possession d'importants stocks invendus.

En réponse à cette situation, le gouvernement fédéral mit en œuvre un programme de restructuration à grande échelle, destiné à revitaliser l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. Plusieurs grandes entreprises de transformation furent regroupées en trois sociétés subventionnées par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux (placements en actions) ainsi que par des sources privées.

En dépit des difficultés qu'a rencontrées son industrie des pêches sur la côte atlantique, le Canada a réussi à conserver son statut de premier exportateur mondial de poisson. En outre, considérant ses ressources, son expérience et ses possibilités, les spécialistes en matière de pêches sont unanimes à prévoir un avenir prometteur dans ce secteur.

La morue est toujours reine

Il est probable que le poisson remonté à pleins paniers par l'équipage du *Matthew* était de la morue. Depuis, l'équipement de pêche s'est diversifié — chaluts de mer à double panneau, palangres, lignes à main, tamis, chaluts bœuf, seines danoises, trappes, filets maillants. Cependant, la morue continue à dominer l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. À tel point qu'en 1983, tout comme les années précédentes, ce fut le produit de la pêche le plus vendu au Canada, avec des expéditions de 145 000 t d'une valeur de 396 millions de dollars.

En seconde place vient le hareng (90 000 t, 192 millions de dollars), suivi du saumon (28 700 t, 213 millions de dollars). Parmi les espèces les plus recherchées, on trouve également le homard et le crabe.

À l'heure actuelle, près de la moitié des produits de la pêche canadienne que l'on exporte sont surgelés, 14 % sont vendus frais, et le reste est composé de produits en conserve ou transformés.

Prise de la côte atlantique canadienne

En 1983, la prise totale dans la région de l'Atlantique s'est élevée à 1,1 million de tonnes de poisson (valeur totale de 621 millions de dollars). Les principaux produits, en ce qui concerne volume et valeur, étaient les suivants:

	Volume	Valeur
Morue	507 000 t	186 000 000 \$
Hareng	142 000 t	23 000 000 \$
Corrégone	78 000 t	23 000 000 \$

La côte du Pacifique — terre du peuple du saumon

Depuis plus longtemps que l'histoire ne le raconte, le poisson et la pêche tiennent une place importante dans la vie des habitants de la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord. En effet, non seulement le saumon constituait la principale ressource alimentaire des autochtones de la région qu'on appelle aujourd'hui la Colombie-Britannique, mais il était également au centre de leur culture — à tel point qu'ils s'étaient donné le nom de « peuple du saumon ».

Au début du XIX^e siècle, la colonisation européenne atteignit la côte du Pacifique et la pêche commerciale y vit le jour. Les premières exportations de poisson de la Colombie-Britannique (saumon salé) eurent lieu en 1830 et la première usine de mise en conserve du saumon ouvrit ses portes en 1870.

La pêche sur la côte du Pacifique, sous ses diverses formes (commerciale, sportive ou telle qu'elle est pratiquée par les autochtones), diffère autant des pêches de l'Atlantique que ces deux régions elles-mêmes diffèrent l'une de l'autre sur le plan géographique. La pêche commerciale ne donne qu'environ 10 % de la quantité totale de poisson pêché au Canada mais représente 30 % de sa valeur. Aujourd'hui, comme par le passé, le saumon y prédomine. Il existe cinq variétés de saumon du Pacifique : le saumon keta, le saumon quinnat, le saumon argenté, le saumon rose et le saumon rouge. Le saumon du Pacifique constitue la principale source de protéines animales pour de nombreuses communautés autochtones de Colombie-Britannique. Il est également le pilier de la pêche commerciale et le centre de la pêche sportive qui est des plus actives. En 1983, les prises de saumon se sont élevées à 71 000 t (104 millions de dollars), dont environ 75 % ont été exportés.

La vie des saumons sauvages (ceux qui ne sont pas élevés dans des établissements piscicoles) commence et se termine dans des milliers de cours d'eau et de rivières que certains remontent jusqu'à 1 600 km des côtes. Entre temps, ces saumons passent la majeure partie de leur vie en mer. Pendant ce siècle, ils ont été en butte à des difficultés au cours des deux phases de leur vie. En effet, d'une part, une pêche excessive en haute mer ainsi que dans les eaux territoriales canadiennes et américaines a considérablement réduit les stocks; d'autre part, l'industrialisation s'est faite au détriment de l'habitat du saumon de la Colombie-Britannique en eau douce, détruisant de nombreuses frayères et obstruant de nombreux passages vers la mer.

Lors de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, le Canada a cherché à résoudre le problème de la surexploitation dans l'océan

en menant une campagne pour l'adoption d'un article spécial relatif au saumon, interdisant sa pêche en haute mer. Cet article fut intégré à l'accord final. En 1985, après 15 années de négociations, le Canada et les États-Unis ont signé le traité international sur le saumon du Pacifique qui aborde le problème de la capture de saumon par ces deux pays. Avec ce traité, le Canada et les États-Unis s'engagent à partager la tâche de reconstituer les stocks et d'en assurer le maintien.

Le rétablissement du saumon

Depuis 1977, le Canada s'efforce de ramener les stocks de saumon et de truite de mer à leur niveau du début du siècle; il y consacre 150 millions de dollars. Cette entreprise, plus connue sous le nom de Programme de mise en valeur des salmonidés, comprend le dégagement des cours d'eau obstrués, la restauration de l'habitat et l'élevage du saumon dans des établissements piscicoles. Les responsables du programme espèrent ainsi voir la prise totale de saumon passer au début des années quatre-vingt-dix d'une moyenne annuelle de 72 500 t (moyenne obtenue de 1980 à 1983) à 100 000 t et à augmenter encore par la suite.

Au cours des dernières années, à la suite d'une diminution alarmante des stocks de saumon, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a adopté un certain nombre de mesures, dont la limitation des prises, et ce, dans le but de conserver et de redévelopper les stocks de saumon sauvage.

Le hareng

L'histoire de la pêche au hareng en Colombie-Britannique a connu des hauts et des bas. D'environ 1877 jusqu'aux années trente, cette industrie s'est bâti un solide commerce d'exportation vers l'Orient. Puis, on vit sa production baisser de près de deux tiers sous l'effet de la récession économique mondiale avant que l'on ne parvienne à se dégager du marasme économique en se lançant dans la fabrication de la nourriture pour le bétail et la volaille (farine de poisson) à base de hareng. Les prises augmentèrent alors progressivement et elles atteignaient plus d'un quart de million de tonnes dans les années soixante mais, dès 1965, les stocks furent sur le point de disparaître. Une gestion rigoureuse permit de les rétablir au début des années soixante-dix, époque où l'industrie trouva une nouvelle gamme de produits et de nouveaux débouchés : on se mit à vendre les œufs (rogues) de hareng au Japon, pays dont les stocks de hareng avaient considérablement diminué. Ces œufs — une denrée de prix — représentent maintenant l'une des principales gammes de produits de la Colombie-Britannique; leur valeur à quai (c'est-à-dire les

gains des pêcheurs) s'élevait à 40 millions de dollars en 1984 et leur valeur en gros à 82 millions de dollars. La pêche au hareng rogué est si intense et si strictement gérée qu'il est déjà arrivé que le signal de fermeture de la saison de pêche annuelle suive de quinze minutes le signal d'ouverture.

Autres espèces

Le stock de flétan est également important. Le flétan a déjà occupé la deuxième place derrière le saumon sur le plan de la valeur et des arrivages. Ceux-ci ont atteint leur apogée dans les années vingt. Puis, la surexploitation entraîna une diminution inquiétante des stocks. En 1923, le Canada et les États-Unis formèrent une commission internationale dans le but de veiller au maintien des stocks de flétan. Bien que le flétan se soit rétabli jusqu'au début des années soixante, les stocks sont de nouveau en baisse. Les spécialistes estiment que, pour les reconstituer, il faudra, pendant dix ans, imposer des mesures de conservation strictes.

L'industrie du poisson de fond du Pacifique, avec des prises s'élevant à environ 62 700 t par an, est nettement moins importante que celle de l'Atlantique; toutefois, les prises ont triplé au cours des vingt dernières années. Les principales espèces sont la morue du Pacifique, le sébaste à longue mâchoire, le colin et la morue charbonnière.

On pratique certaines pêches qui, pour être moins importantes que les précédentes, n'en sont pas moins prometteuses : la pêche des crustacés et des mollusques par exemple, notamment de la glycimètre (mollusque bivalve géant), des huîtres, du crabe, des praires, des crevettes, des crevettes roses (bouquet) et de l'ormeau.

La flottille

L'industrie de la pêche du Pacifique emploie 17 300 pêcheurs. La majorité des 7 700 navires qui composent sa flottille sont de petits bateaux très bien équipés qui ne s'éloignent jamais des côtes. La plupart pêchent le saumon aux filets maillants ou aux lignes traînantes. Environ 1 000 navires polyvalents de grande taille se servent de seines pour pêcher le saumon et le hareng rogué. La flottille comprend également 1 200 petits bateaux à moteur non pontés qui pêchent le hareng rogué aux filets maillants, et 400 navires spécialisés dans la prise du flétan à la palangre.

La pêche dans les eaux intérieures

Au Canada, la pêche en eau douce se pratique dans les lacs et les rivières qui recouvrent une région dont la superficie est de 755 000 km² (soit un peu moins que la superficie totale de l'Australie).

Ces ressources constituent le fondement du secteur de la pêche en eau douce, pêche en plein essor qui est une source de revenu pour 8 000 travailleurs. Les principales espèces pêchées dans les eaux intérieures sont la perche, le brocheton, le brochet, l'éperlan, le corrégone des Grands Lacs et le corrégone. En 1983, les arrivages de poissons d'eau douce ont totalisé 50 000 t, ce qui équivaut à une valeur à quai de 51 millions de dollars.

Cette pêche se pratique à l'aide de diverses embarcations qui vont des petits bateaux non pontés à moteur hors bord aux navires de 12 à 25 m de long (au nombre de 300) qui pêchent dans les Grands Lacs et dans d'autres vastes étendues d'eau douce; notamment le Grand Lac de l'Ours qui s'étend en partie dans les Territoires du Nord-Ouest et le Grand Lac des Esclaves qui s'y trouve en totalité et constitue un des plus grands lacs de l'hémisphère occidentale. La prise annuelle de la pêche commerciale dans ce dernier dépasse 2 millions de dollars. La majeure partie des pêches en eau douce se fait en Ontario, du côté canadien des Grands Lacs.

La pêche commerciale qui a débuté dans le lac Ontario durant la première moitié du XIX^e siècle a dû faire face à de nombreuses difficultés. Les Grands Lacs sont devenus le centre de l'expansion industrielle, tant au Canada qu'aux États-Unis, ce qui a entraîné la destruction de certains habitats et la pollution de l'eau. L'apparition de la lamproie marine, prédateur ressemblant à l'anguille, constitua un nouvel obstacle, cette espèce décimant les stocks de pêche commerciale jusqu'à ce que la Commission des pêcheries des Grands Lacs réussisse à maîtriser la situation.

Aujourd'hui, la pêche commerciale en eau douce en Ontario est la première au monde avec des arrivages qui, en 1983, ont atteint près de 27 500 t (valeur à quai d'environ 28 millions de dollars). La même année, le total des débarquements de poissons d'eau douce au Canada s'élevait à 48 800 t (valeur à quai de 49 millions de dollars).

Les pêches et les autorités gouvernementales au Canada

Selon la constitution canadienne, le gouvernement fédéral a l'autorité exclusive de réglementer la pêche dans la zone littorale et les eaux intérieures. Cependant, au fil des années, certaines de ses responsabilités ont été confiées aux gouvernements provinciaux.

À l'heure actuelle, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a le pouvoir de réglementer l'industrie de la pêche dans les quatre provinces de la côte est, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. En Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, le gouvernement fédéral a confié la gestion des pêches au gouvernement provincial.

Au Québec, la gestion de l'ensemble de la pêche en eau douce et de certains secteurs de la pêche en mer a également été confiée à la province. En Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral réglemente les pêches en mer ainsi que la pêche des anadromes (c'est-à-dire des poissons qui, comme le saumon, fréquentent les eaux douces ou salées selon l'étape de leur évolution à laquelle ils se trouvent), tandis que le gouvernement provincial assume la gestion de la pêche en eau douce. Enfin, c'est au ministère des Pêches et des Océans qu'il incombe, dans tout le Canada, de procéder à l'inspection de tous les produits de la pêche vendus à l'extérieur de la province dont ils proviennent.

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable en ce qui concerne :

La gestion des pêches — Celle-ci comprend la surveillance et la gestion des stocks existant à l'intérieur de la zone des 200 milles au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi que les recherches connexes et les évaluations préalables à toute décision concernant le partage de l'accès aux stocks entre les flottilles de pêche canadiennes et étrangères.

Les recherches sur les pêches — Le ministère des Pêches et des Océans possède neuf centres de recherche sur les pêches et les eaux dans l'ensemble du Canada. Les études entreprises dans ces centres portent sur la biologie, l'écologie, la dynamique des populations halieutiques, la répartition et la migration des poissons, les mammifères marins, les crustacés, ainsi que les prévisions concernant l'abondance des stocks. Le ministère des Pêches et des Océans possède également plusieurs entreprises de pêche et des navires de recherche océanographique.

La commercialisation et la mise en valeur — Le ministère des Pêches et des Océans met en œuvre des programmes visant à aider l'industrie de la pêche à commercialiser et à promouvoir ses produits pour augmenter sa rentabilité au maximum. Il sert notamment de centre national pour la collecte, l'analyse et la distribution de données et de renseignements sur les prises, la production et le commerce.

Les ports pour petits bateaux — Le ministère des Pêches et des Océans est également responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de près de 2 300 ports et installations maritimes répartis dans tout le pays (tant à l'usage de ceux qui pratiquent la pêche commerciale que des amateurs de pêche sportive).

Centres de recherche sur les pêches au Canada

Les principaux centres de recherche sur les pêches du ministère des Pêches et des Océans sont les suivants :

La Station de biologie du Pacifique, située à Nanaïmo, en Colombie-Britannique, qui se spécialise dans les recherches sur le saumon du Pacifique et sur d'autres poissons de la côte ouest;

L'Institut des eaux douces, à Winnipeg, au Manitoba, qui se spécialise dans les recherches sur les poissons d'eau douce;

La Station de biologie arctique, à Sainte-Anne-de-Bellevue, au Québec, qui se spécialise dans l'étude des mammifères marins;

La Station de biologie de St. Andrews, à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, qui se spécialise dans l'étude du homard, du saumon de l'Atlantique et d'autres poissons de la côte est;

Le Centre des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, à Saint-Jean, à Terre-Neuve, qui se spécialise dans les recherches sur les poissons de l'Atlantique.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la production et la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche au maximum. Il sert notamment de centre national pour la collecte, l'analyse et la distribution de données et de renseignements sur les prises, la production et le commerce.

Il est prévu pour qu'il soit financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

Le projet est financé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le financement est également assuré par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux. Les fonds sont destinés à la recherche, à la formation et à la promotion de la production et de la distribution de produits agricoles et de produits de la pêche.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007342 0



60984 81800



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada